

DEPARTEMENT
GARD

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2024_34

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

S²LO

ID: 030-213000201-20240715-D2024_34-DE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au débat
19	19	17

Date de la convocation :
04/07/2024

Date de l'affichage :
04/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 15 juillet à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de M. BRUNDU André, Maire.

Présents :

Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Pierre Philippe Carpentier,
Christian Carteyrade, Alain Courtois, Sylvie Devassine, Mireille Gassier, Fabian Herrero, Elodie
Dolhadille Jansen, Lebois Didier, Jean-Pierre Matini, Kati Moulet, Karine Noguera, Isabelle
Pinon, Tricou Sébastien, Françoise Turribio, Daniel Weyh.

Procurations :

Madame Isabelle Dos Reis donne procuration à Madame Isabelle Pinon
Madame Josiane Julien donne procuration à Madame Karine Noguéra

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire
de séance : Madame Isabelle Pinon

**Ecole élémentaire : Travaux de rénovation des sanitaires validation du programme de travaux,
approbation du plan de financement et sollicitation de l'Etat dans le cadre de la DETR 2025 et de la
Communauté de Communes de Petite Camargue pour la mise en œuvre des fonds de concours 2024**

Exposé : Kati Moulet

Le projet de rénovation des sanitaires de l'école primaire composée de 7 classes a été étudié en concertation
avec le corps enseignants, les élèves et le personnel d'entretien des locaux.

Une cohérence et un équilibre sont maintenus entre les demandes particulières des utilisateurs, le budget de la
ville et les objectifs pédagogiques généraux de l'éducation nationale parmi lesquels le respect de chacun tient
une place primordiale.

Les sanitaires de l'école primaire sont vétustes et nécessitent des travaux de rénovation et un réaménagement
pour assurer aux élèves un environnement hygiénique, sécuritaire et intime. La création d'une douche est
nécessaire pour les élèves des petites classes.

Les travaux inclus également la reprise de l'évacuation des toilettes et des lavabos afin d'éviter les bouchons
réguliers sur le réseau d'assainissement et son engorgement. Les travaux sur le réseau public d'assainissement
seront suivis en régie municipale, par le service technique de la commune. Le maître d'œuvre coordonnera
uniquement les travaux de démolition construction à l'intérieur du bâtiment scolaire.

Le coût des travaux de rénovation est évalué de la façon suivante :

Type de travaux	Montant en euros
Installations études	3 000,00
Démolitions évacuations dépose	3 300,00
Percement de porte dans béton	2 800,00
Palier	1 600,00
Cloison aggro etc	2 800,00
Cloison doublage	2 000,00
Menuiseries Extérieures et Intérieures	17 000,00
Carrelage faïences	11 500,00
Plomberie VMC	25 000,00
Electricité CF/Cf	4 500,00
Imprévus et arrondi	4 500,00
Maitrise d'œuvre	2 730,00
CSPS	1 200,00

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

1 300.00
22 739.40

S²LOW

ID : 030-213000201-20240715-D2024_34-DE

DAAVT	
Reprise réseau assainissement évacuation	
TOTAL OPERATION HT	105 969.40
TVA 20%	21 193.88
TOTAL OPERATION TTC	127 163.28

Le montant global des travaux est estimé à : **105 969.40 euros HT**, soit **127 163.28 euros TTC**.

Le plan de financement prévisionnel en est le suivant :

Financeurs	Programmes	Part	Montant	Etat
Etat	DETR 2025	25%	26 492.35	
Communauté de communes de Petite Camargue	Fonds de concours	37.5%	39 738.52	En cours
Commune	Autofinancement	37.5%	39 738.53	Acquis BP
TOTAL			105 969.40	

Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'adopter le programme de travaux, évalué à **105 969.40 €HT** ;
- D'approuver le plan de financement du programme de travaux de réfection de l'espace sanitaire de l'école élémentaire ;
- De solliciter l'état dans le cadre de la DETR 2025 pour un montant de **26 492.35 €HT** ;
- De solliciter le concours de la Communauté de Commune de Petite Camargue dans le cadre des fonds de concours pour l'année 2024 pour un montant de **39 738.52 €HT** ;
- Dit que l'opération est inscrite sur le budget principal 2024 de la commune ;
- Donne tout pouvoir à Monsieur Sébastien Tricou ou son représentant pour signer les pièces se rapportant à la demande de subvention.

Le secrétaire de séance

Le Maire
André BRUNDU

